



Nogent_{sur}marne

Monsieur le Préfet
PREFECTURE du Val-de-Marne
Service Interministériel de Défense et de
Protection Civile
94038 CRETEIL Cedex

Nogent-sur-Marne, le 7 février 2018

Nos réf. : JJPM/KM/2018.21

Affaire suivie par : Karine MULLET (☎ : 01.43.24.63.19)
Romain MICHAUD (☎ : 01.43.24.63.18)

Objet : Demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour la commune de Nogent-sur-Marne concernant la crue de la Marne de janvier/ février 2018

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à mon courrier du 29 janvier dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle de la Ville de Nogent-sur-Marne pour la crue de la Marne.

Au cours de cet épisode, la Marne a débordé et inondé l'île des Loups, l'île de Beauté, la promenade Yvette Horner, la place Maurice Chevalier, le port de Nogent, la rue et l'impasse Agnès Sorel et des pavillons de la rue Val de Beauté et du chemin de l'île de Beauté. Des habitants ont subi des inondations par remontées de nappes et de nombreux riverains ont été impactés par des coupures d'électricité et de gaz ne leur permettant plus de pomper l'eau de leur habitation ni d'être chauffés et les obligeant ainsi à quitter leur domicile.

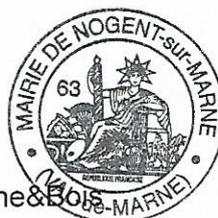
A cet effet, je vous transmets un dossier circonstancié comprenant :

- l'imprimé de demande dûment complété ;
- la liste des signalements reçus à ce jour ;
- la carte de situation des désordres.

Pour plus de renseignements concernant ce dossier, vous pouvez contacter le service environnement, hygiène et sécurité au 01-43-24-63-18.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.


Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du Territoire ParisEstMarne&Bois



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune :
Département :
Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du : au

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau

préciser le ou les cours d'eau concernés:

(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...):

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique

B. Crue torrentielle

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)

D. Mouvement de terrain

E. Sécheresse/Réhydratation des sols

F. Séisme

G. Vent cyclonique

H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à, Nogent-sur-Marne

le : 07 Février 2018

LE MAIRE
(cachet de la commune)

